

Le Baccalauréat professionnel dans l'enseignement agricole: un cursus en 3 ans depuis la rentrée 2009

La voie professionnelle propose un enseignement concret en relation avec le monde professionnel et ses métiers. Elle est rénovée pour élever le niveau de qualification des jeunes et pour limiter les sorties précoces du système éducatif. Après la troisième, les élèves préparent un Bac. Pro. en 3 ans avec certaines spécialités rattachées à des champs professionnels. Le Brevet d'Études Professionnelles Agricoles (BEPA) devient une certification intermédiaire que l'on obtient en fin de première Bac. Pro.

Un cursus rénové

Depuis la rentrée 2009, le Bac. Pro. se prépare directement après la 3ème.

Les 3 années de formation se composent donc de :

- la Seconde professionnelle,
- la 1ère professionnelle,
- la terminale professionnelle.

Le cycle peut être suivi par la voie scolaire, dans les lycées, essentiellement les lycées professionnels et les lycées professionnels agricoles, ou par la voie de l'apprentissage dans les CFA.

1 - Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire en Bac. Pro., le jeune doit faire un choix parmi 7 champs de seconde professionnelle :

- En lycée professionnel, admission sur dossier et après avis du conseil de classe de 3ème
- En CFA, admission sur dossier et signature d'un contrat d'apprentissage avec un employeur,

puis ensuite une orientation en 1ère Bac. Pro. sera à choisir parmi différentes spécialités :

Champ et intitulé de la seconde professionnelle	Modules de spécialisation de la seconde Professionnelle	Spécialité du Baccalauréat professionnel
Nature-Jardin-Paysage-Forêt	Travaux des aménagements paysagers	Aménagements paysagers
	Travaux forestiers	Gestion et conduite des chantiers forestiers
	Travaux de gestion des espaces naturels et ruraux	Gestion des milieux naturels et de la faune

Productions animales	Systèmes d'élevage	Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ Systèmes à dominante élevage
	Hippique	Conduite et gestion de l'entreprise hippique (rentrée 2012)
	Élevage canin félin	Conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin
	Aquaculture	Production aquacole
Productions végétales - Agroéquipement	Horticulture	Productions horticoles : productions florales et légumières ; productions fruitières ; pépinières
	Conduite de cultures	Conduite et gestion de l'exploitation agricole/ Systèmes à dominante cultures
	Agroéquipements	Agroéquipement
Conseil - vente	Animaux de compagnie et produits d'animalerie	Technicien conseil vente en animalerie
	Produits alimentaires	Technicien conseil vente en alimentation/ produits alimentaires
		Technicien conseil vente en alimentation/ vins et spiritueux
	Produits de jardin	Technicien conseil vente de produits de jardin
Alimentation - bio- industries - Laboratoire	Produits des bio-industries	Bio-Industries de Transformation
	Contrôle en agriculture, environnement et bio- industrie	Laboratoire contrôle qualité
Services aux personnes et aux territoires	Services aux personnes et aux territoires (rentrée 2012)	
Technicien en expérimentation animale	Technicien en expérimentation animale (rentrée 2012)	

L'accès à la classe de 1ère professionnelle

L'accès à la classe de première professionnelle est ouvert : en priorité aux candidats issus de la classe de seconde professionnelle du champ professionnel correspondant, aux titulaires d'un diplôme ou d'un titre de niveau V dans une spécialité en cohérence avec la spécialité du baccalauréat professionnel préparée. Les élèves de seconde générale et technologique ou de 1ère de l'enseignement général ou technologique peuvent intégrer cette classe après l'obtention d'une dérogation du Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt.

L'accès à la classe de terminale

L'accès à la classe de terminale professionnelle sera ouvert aux candidats issus de la classe de 1ère professionnelle du champ professionnel correspondant.

2 - Contenus de la formation

Des modules d'enseignement général sont communs à tous les baccalauréats professionnels.

Des modules professionnels sont spécifiques à chaque baccalauréat professionnel.

14 à 16 semaines de stages, dont 12 prises sur la scolarité, permettent au candidat d'approfondir sa connaissance du milieu professionnel.

Cette formation en milieu professionnel, y compris dans les exploitations annexées aux établissements, est obligatoire et fait partie intégrante de la formation.

3 - Examen

L'examen du Bac Pro prend en compte les résultats du contrôle en cours de formation durant les classes de 1ère et de terminale professionnelles ; il comporte 7 épreuves obligatoires énumérées ci-après et, le cas échéant, une épreuve facultative :

- Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde,
- Langue et culture étrangères,
- Motricité, santé et socialisation,
- Culture scientifique et technologique,
- Choix techniques,
- Expérience en milieu professionnel,
- Pratiques professionnelles.

En application des dispositions du code de l'Éducation, une épreuve orale de rattrapage dite "de contrôle" est organisée au bénéfice des candidats qui ont obtenu :

- une note moyenne générale entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du baccalauréat professionnel,
- et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve d'évaluation de la pratique professionnelle.

4 - Après le Baccalauréat Professionnel

Le baccalauréat professionnel atteste d'une qualification professionnelle.

Son objectif est l'insertion professionnelle, il vise à former des ouvriers, des employés hautement qualifiés et des responsables d'exploitation.

La poursuite d'études est possible en brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), en brevet de technicien supérieur (BTS) et en certificat de spécialisation (par apprentissage).